



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

MAIRIE de CROTS
05200

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 30 juillet 2020

Présents Jean-Pierre GANDOIS, Etienne BERENGUEL, Michèle TETENOIRE, François LAGIER, Christine MICHEL, Lionel RAIMBAULT, Jean-Daniel GUIEU, Marie LAGIER, Philippe MINIER, Ghislaine GARCIA, Carole CHAUVET, René MICHEL.

Excusés : Nancy PERNIN-JAUME (Pouvoir à Carole CHAUVET), Laetitia HAUWELLE (pouvoir à Jean-Pierre GANDOIS), Chantal MONINO (pouvoir à Etienne BERENGUEL).

Absents : -

Secrétaire de séance : Michèle TETENOIRE

- 01 Primes Covid personnel communal**
- 02 Installation d'un traitement de désinfection de l'eau potable – Source du Bois**
- 03 Mandat de vente Safer – parcelle C631 – Remplace la délibération 83/2019**
- 04 Conventions tripartites sur le logement des saisonniers**
- 05 Mandat de vente Square Habitat – Lotissement Les Pignans**
- 06 Adhésion FSL**
- 07 Acquisition d'un véhicule électrique – plan de financement**
- 08 Décision modificative**
- 09 Protection fonctionnelle des élus**
- Questions diverses**

La séance est ouverte à 19h10

Approbation du compte-rendu du 10 juillet 2020 à 11 voix pour et 3 contre.

01 Primes Covid personnel communal

Considérant le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 permettant le versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19, Le conseil municipal décide d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19. D'un montant maximum de 300euros, elle sera calculée au prorata du temps de travail et le montant perçu par chaque agent sera déterminé par arrêté individuel. Approuvé à 13 voix pour et 1 abstention.

Ghislaine Garcia arrive à 19h20.

02 Installation d'un traitement de désinfection de l'eau potable – Source du Bois

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis de nombreuses années, les analyses d'eau issue de la source du Bois ont quelque fois montré la présence d'Escherichia Coli, de bactéries coliformes ou d'entérocoques, entraînant la commune et l'ARS à réfléchir à l'installation d'un système de traitement durable de cette source. Le bureau d'étude CLAIE, mandaté sur ce dossier suite à la délibération n°4/2019 du 28 mars 2019 approuvant le projet d'étude, préconise comme moyen le plus adapté, l'installation d'un traitement UV dans le réservoir avant distribution de l'eau aux abonnés. En effet, outre la contamination, l'eau est régulièrement sujette à des épisodes de turbidité, aussi ce type de traitement apparaît comme le plus adapté. L'ARS, sollicité à la suite du rendu de l'étude, est favorable à cette proposition de traitement. Ce dispositif doit être soumis à Madame la Préfète en application du code de la santé. Approuvé à l'unanimité.

03 Mandat de vente Safer – parcelle C631 – Remplace la délibération 83/2019

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°83/2019 du 17 décembre 2019. Il s'avère que la Safer pourrait s'occuper de la vente de cette parcelle cadastrée en section C, n°631, d'une superficie de 865 m² sise le Serre, au-dessus de la RD90, située en zone N du PLU, en espace boisé classé et pour le même prix de 1€ le m² qu'initialement proposé, dans un objectif d'animation foncière visant à restructurer les propriétés de plusieurs administrés. En effet, son objectif est de consolider l'exploitation de Mme Benedicte Begue et de restructurer la propriété de M. Jean-Pierre Joubert. Approuvé à l'unanimité

04 Conventions tripartites sur le logement des saisonniers

La commune a obtenu son classement en commune touristique le 25 novembre 2019, il convient de signer dans ce cadre une convention tripartite entre la commune, la Préfecture et la Communauté de Communes de Serre-Ponçon en faveur de la mise en place de dispositifs de nature à lutter contre le mal logement des travailleurs saisonniers. Approuvé à l'unanimité.

05 Mandat de vente Square Habitat – Lotissement Les Pignans

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 69/2018 du 28 juin 2018 confiant la vente des parcelles du lotissement Les Pignans à l'agence immobilière Square Habitat. 4 lots restants du lotissement ne sont pas vendus et un lot est sous compromis de vente, Monsieur le Maire propose de reconduire ces mandats, de manière non exclusive puisque par délibération 14/2020 du 19/02/2020, la commune a également confié à la vente ces mêmes parcelles à l'agence La Forêt Immobilier. Approuvé à 13 voix pour et 2 abstentions.

06 Adhésion FSL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande de participation pour la commune de Crots au Fonds de Solidarité pour le Logement, pour un montant de 432€. Approuvé à l'unanimité.

07 Acquisition d'un véhicule électrique – plan de financement

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le véhicule affecté à la livraison des repas à domicile nécessite d'être changé. Il propose l'acquisition d'un véhicule électrique en remplacement, dans le cadre de la continuité de la politique engagée en faveur de l'environnement. Un tel véhicule est estimé à 26 000€ HT, aussi Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental au taux de 50% au titre des enveloppes cantonales. Approuvé à l'unanimité.

08 Décision modificative

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de modifier le budget de l'eau afin que le montant des dépenses imprévues ne soit pas supérieur à 7.5% du montant total des dépenses de la section de fonctionnement.

Aussi il propose la décision modificative n°1 suivante :

Crédits à ouvrir

Fonctionnement dépense

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	61523	Réseaux	+ 3 500€

Compte à réduire

Fonctionnement dépense

Chapitre	Article	Nature	Montant
022		Dépenses imprévues	- 3 500€

Approuvé à l'unanimité.

09 Protection fonctionnelle des élus

Vu l'article 104 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 indiquant que la commune est tenue de souscrire, dans un contrat d'assurance, une garantie visant à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection à l'égard du maire et des élus. Monsieur le Maire propose d'accepter l'avenant d'Axa Assurance multirisque actant cette protection fonctionnelle du maire et des élus. Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur le Maire indique que le chiffre d'affaires du camping est stable par rapport à celui de l'année dernière à la même période.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le Maire, Jean-Pierre GANDOIS.